



VINCOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail  
 Siège social: Jan Oliestagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique  
 TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°: 60860540

Bollebergen 2a bus 12, 9005 Gent  
 Jan Oliestagerslaan 35, 1800 Vilvoorde  
 Noordersingel 23, 2140 Antwerpen  
 Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be  
 Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be  
 Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be  
 Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be



F 149837

Réso code: 11

## PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

## Responsable des travaux :

## Installation :

## Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : *Stephanato*  
 N° carte d'identité :  
 N°TVA : BE

Nom, Prénom : *Rue Wallée 11*  
 Adresse : *Rue Wallée 11*  
 CP + Commune : *4051 Clœuffontaine*  
 Tél. : *0475 30 00 00*

## Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	<input checked="" type="radio"/> Unité d'habitation
	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire		<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input checked="" type="radio"/> Unité de travail domestique
<input checked="" type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input checked="" type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/> .....	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art .....	<input checked="" type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 276 : renforcement	<input checked="" type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			<input type="radio"/> Art .....	<input type="radio"/> Art .....	<input checked="" type="radio"/> Unité de travail

## Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="radio"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : <i>4958717</i>	Index jour : .....	<input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit : .....
	Protection branchement (A) : O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100	<input checked="" type="radio"/> 10	n° : ..... Index nuit : .....
Données installation	Conçue pour U <sub>N</sub> : <input checked="" type="radio"/> 230 V O 3x230 V O 3N400 V O .....		Type de prise de terre :
	Courant nominal maximum (A) : O20 O25 O32 O40 O50 <input checked="" type="radio"/> 63 O80 O100 O .....		<input type="radio"/> boucle de terre <input checked="" type="radio"/> barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal : <i>9 x 10 mm²</i> - Type : <i>EXWD</i>		<input type="radio"/> .....
Description installation <input checked="" type="radio"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : <i>63 A / 300 mA</i>	Nombre de tableaux : <i>1</i>	Nombre de circuits terminaux : <i>10</i>

## Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="radio"/> Contacts dir.	<input checked="" type="radio"/> Contacts indir.	<input checked="" type="radio"/> Montage	<input type="radio"/> Appareils	<input type="radio"/> Matériel	<input checked="" type="radio"/> I>/section	<input checked="" type="radio"/> Schémas	<input type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : <i>28 Ω</i>		<input checked="" type="radio"/> Isolement général : <i>10 MΩ</i>		<input checked="" type="radio"/> Continuité de terre		<input checked="" type="radio"/> Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input checked="" type="radio"/> a été plombé <input type="radio"/> n'a pas été plombé <input type="radio"/> ne peut pas être plombé							

## Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions	
Nouvelle installation	
<input checked="" type="radio"/> Néant	
Infractions Installation existante	
<input checked="" type="radio"/> Néant	
Remarques	
<input checked="" type="radio"/> Néant	

## Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme *est conforme* au RGIE.  
 L'installation existante est conforme *est conforme* au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

*09/01/2020*

par le même organisme de contrôle (\*).

## Agent visiteur :

Nom : *MALET*Agent n° : *2044* Date *09/01/2020*

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) :  Schéma(s) de position : *1* Schéma(s) unifilaire(s) : *2* ..

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.

- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique. Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social: Jan Oliëslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°: 302 45-197

VINÇOTTE

Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent  
 Jan Oliëslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde  
 Noordersingel 23, 2140 Antwerpen  
 Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11  
 Tel: +32 2 674 57 11  
 Tel: +32 3 221 86 11  
 Tel: +32 81 432 611

[gent@vincotte.be](mailto:gent@vincotte.be)  
[brussels@vincotte.be](mailto:brussels@vincotte.be)  
[antwerpen@vincotte.be](mailto:antwerpen@vincotte.be)  
[gembloux@vincotte.be](mailto:gembloux@vincotte.be)



F 182223

Rési code: 11

## RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 8/09/2019) – DIR. GÉN. DE L'ÉNERGIE

Responsable exécution des travaux :

Installation :

Propriétaire / Exploitant / Gestionnaire :

Nom, Prénom : <i>P.B.J.S.</i>	Nom, Prénom : <i>Rue Bollebergen 11</i>
N° carte d'identité : .....	Adresse : .....
CP + Commune : 4050	CP + Commune : .....
N°TVA : BE .....	Tél. : .....

Bases de l'examen : Livre 1 – AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE») 0 .....

<input type="radio"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – nouvelle installation (6.4.)	<input type="radio"/> Unité d'habitation	<input type="radio"/> Avant le 1/10/1981
<input type="radio"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – modification/extension importante (6.4.)	<input type="radio"/> Unité de travail	<input type="radio"/> Entre 1/10/1981 & 1/06/2020
<input checked="" type="radio"/> Visite de contrôle (6.5.)	<input type="radio"/> Installation de chantier	<input type="radio"/> À partir du 1/06/2020
<input type="radio"/> Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)	<input type="radio"/> Parties communes d'un ensemble résidentiel	
<input type="radio"/> Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)	<input type="radio"/> Locaux techniques d'un ensemble résidentiel	
<input type="radio"/> Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.)	<input type="radio"/> Installation de production décentralisée	
Dérogations Partie 8 : <input checked="" type="radio"/> Appliquées <input type="radio"/> Pas appliquées	<input type="radio"/> Autre installation : .....	

Données générales de l'installation électrique :  Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° ..... Date .....

Données distributeur Nom distrib. : .....	EAN ..... Compt. kWh n° <i>1100400182</i> Index jour : ..... nuit : ..... <input type="radio"/> EAN non communiqué <input type="radio"/> Compt. kWh non placé	
	Protection branchement (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100 <input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit : n° : ..... Index nuit : .....	
Données installation	Conçue pour U <sub>N</sub> : <input checked="" type="radio"/> mono 230 V <input type="radio"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V <input type="radio"/> ..... Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input checked="" type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100 <input type="radio"/> ..... Câble d'alimentation tableau principal : <i>9 x 10</i> mm <sup>2</sup> - Type : <i>EXVO</i>	Type prise de terre : <input type="radio"/> ..... <input type="radio"/> boucle de terre <input checked="" type="radio"/> barres / piquets
Description installation <input checked="" type="radio"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : <i>6.3 A / 300mA</i> Nombre de tableaux : <i>1</i> ..... <i>Vente Ry + Lom</i>	Nombre de circuits terminaux : <i>2</i> ..... Schéma MLT : <input checked="" type="radio"/> TT <input type="radio"/> .....

## Mesures - tests - contrôle visuel - scellés

<input type="radio"/> Contacts dir.	<input type="radio"/> Contacts indir.	<input type="radio"/> Montage	<input type="radio"/> Matériel mobile	<input type="radio"/> Matériel fixe	<input type="radio"/> >/section	<input type="radio"/> Schémas	<input type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
<input type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : <i>18</i> Ω	<input type="radio"/> Isolement général : <i>60</i> MΩ	<input type="radio"/> Continuité (équipot., PE)	<input type="radio"/> Test dispositif diff.				

Le dispositif différentiel général :  était scellé  a été scellé  n'a pas été scellé  ne peut pas être scellé Schémas et plans signés : Oui / Non

## Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées Nouvelle installation <input checked="" type="radio"/> Néant	.....
Infractions constatées Installation existante <input checked="" type="radio"/> Néant	.....
Remarques <input checked="" type="radio"/> Néant	.....

## Conclusion :

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).  
 L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le .....

par le même organisme agréé (\*).

## Agent visiteur :

Nom : *H.A.C.E.T.*Agent n° : *2001* Date : *1902 2022*Pour le Directeur Général : Signature *P. Bell*Annexe(s) :  Plan(s) de position : *2* Schéma(s) unifilaire(s) : *1+10*

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.  
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et/ou, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.  
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.  
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.  
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.  
(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.